

Syndicats UTC : CGT-UTC, SNESUP-FSU, UNSA-SNPTES, SGEN-CFDT

Motion de l'Assemblée Générale des personnels de l'UTC du jeudi 27 Novembre

Modification des statuts des enseignants-chercheurs

Projet de masters "enseignement"

Les personnels de toutes les composantes de l'Université de Technologie de Compiègne, se sont réunis en Assemblée Générale, le 27 novembre 2008 à l'initiative des syndicats CGT-UTC, SNESUP-FSU, UNSA-SNPTES et SGEN-CFDT.

Nous rappelons avec force les missions de service public de l'Université et réclamons :

1. **l'abrogation de la LRU.** (unanimité moins 1 abstention)
2. **l'abandon total du projet de modification des statuts de l'Enseignant – Chercheur** appliquant et aggravant les dispositions de la loi LRU : la modulation des services se traduira par un alourdissement des charges administratives et d'enseignement pour la plupart des enseignants chercheurs sans reconnaissance statutaire. Dans ce sens, il s'oppose à la dépossession du CNU de tout rôle de gestion nationale des carrières des enseignants chercheurs (avancement, congés de recherche thématique, etc.) et récuse les pleins pouvoirs accordés dans le cadre de la LRU, aux présidents d'université et aux directeurs d'établissement pour la gestion individuelle des carrières. (unanimité moins 2 abstention)
3. **l'abandon du projet de masters « enseignement »**, qui dissocie réussite aux concours et obtention de postes de fonctionnaire d'Etat avec les garanties afférentes, qui vide les concours de leur contenu disciplinaire, repousse d'un an le moment du passage du concours (d'au moins un an), supprime l'année de stage rémunérée. Ce projet créerait des bataillons de diplômés de Masters non reçus aux concours, employables sur statuts précaires dans l'enseignement. (unanimité)
4. **le rétablissement des 900 postes supprimés de personnels pour 2009** et une réelle augmentation du budget de la recherche publique avec un plan pluriannuel de créations d'emplois statutaires. (unanimité)
5. **dénonce la volonté d'externaliser** les services dits « hors du coeur du métier des universités » (cf. Plan Pécresse), et de supprimer les postes de catégorie C et B (en particulier) associés. (unanimité moins 1 abstention)

Dans le contexte actuel, nous nous associons aux préoccupations des Universités particulièrement menacées, telles St Etienne et Amiens... Nous demandons la sauvegarde du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, partout en France.